

CLAUDE MENARD
Centre d'Economie de la Sorbonne (CES)
Université de Paris (Pantheon-Sorbonne)
menard@univ-paris1.fr

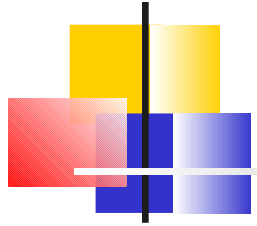
PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE :

QUOI? POURQUOI?

(et pourquoi c'est si difficile!)

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE:

QUOI?



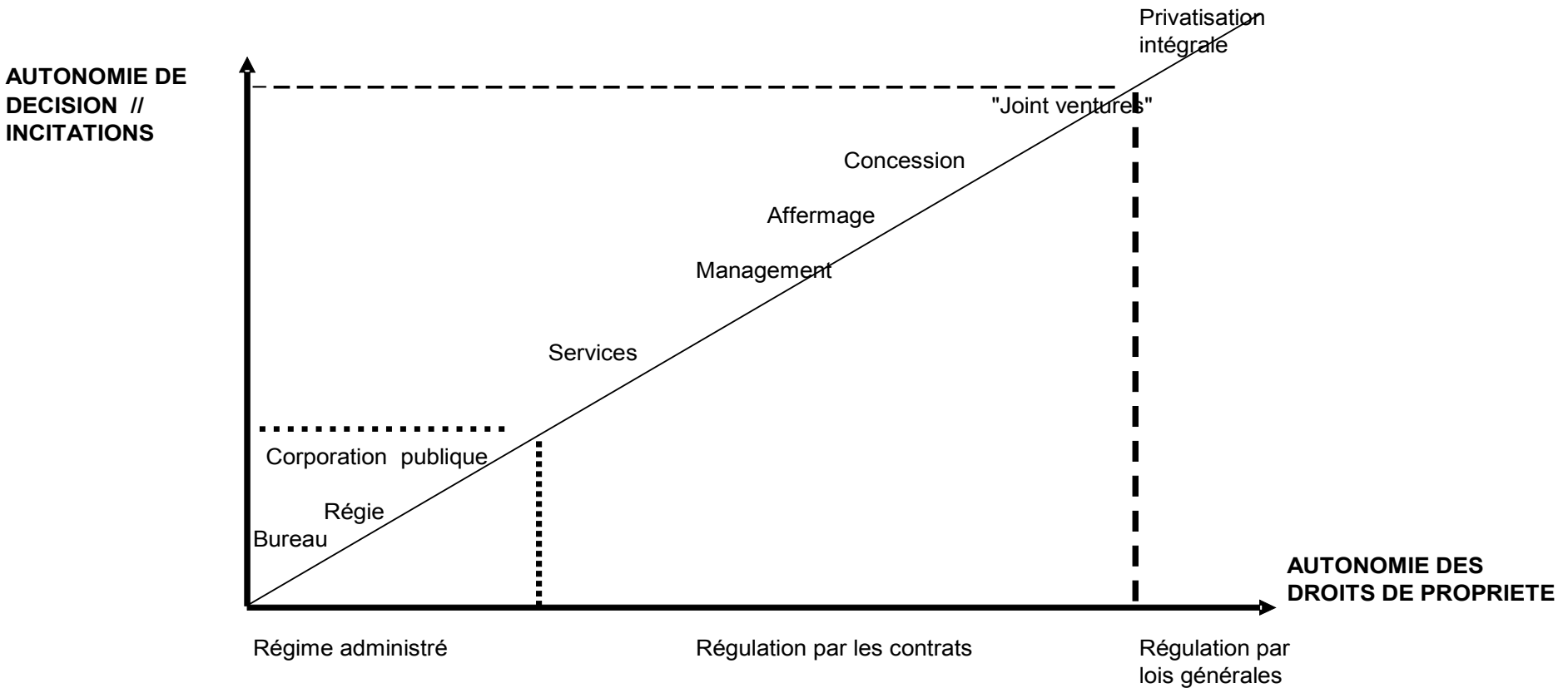
Leçons fondamentales des Prix Nobel 2009
(en particulier Williamson):

- 1) Il y a **diversité des modes d'organisation**,
y compris dans la fourniture de
biens collectifs

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE:

QUOI?

Diversité des modes d'organisation



LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE:

QUOI?

En France:

« Action publique – argent privé »
prend deux formes principales

A) Traditionnellement: DSP

B) Récemment: Contrats de Partenariat

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE:

QUOI?

Action publique – argent privé

- « *Art. 1er. - I. -* Le contrat de partenariat est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet le financement, la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public.
- « Il peut également avoir pour objet tout ou partie de la conception de ces ouvrages, équipements ou biens immatériels ainsi que des prestations de services concourant à l'exercice, par la personne publique, de la mission de service public dont elle est chargée. »

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE:

QUOI?

Leçons fondamentales des Prix Nobel 2009 (suite 2):

2) **Aucun** mode n'est intrinsèquement
supérieur aux autres

(« they are all flawed »)

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE:

QUOI?

Leçons fondamentales des Nobel 2009 (suite 3):

- 3) L'**efficacité** du mode choisi dépend
 - de la **nature de la transaction** à organiser
 - de la qualité de la **gouvernance**
(entrer dans la boîte noire)
 - De la qualité des **institutions** encadrant le mode d'organisation

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE:

POURQUOI?

A: Raisons '**négatives**':

→ Contraintes **réglementaires**:

Ex. : expertise requise pour satisfaire normes sur qualité de l'eau = non disponible au sein de l'autorité publique alors que 'grands opérateurs' en disposent

→ Contraintes **financières**:

Ressources non disponibles pour renouvellement d'équipements vieillissants ou création d'infrastructures

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE:

POURQUOI?

B: Raisons '**positives**':

→ **Adéquation** du mode d'organisation au type de transaction à organiser

* Transactions très 'spéciales' car entre usagers et autorités publiques

=> On ne peut passer un 'contrat' au sens habituel du terme (« users are voters »)

= > dimension politique inévitable de ces transactions

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE:

POURQUOI?

B: Raisons '**positives**' (suite):

- * Comment **minimiser coûts** de ces transactions?
 - i.e. quel mode d'organisation pour réduire coûts de transaction politique et maintenir incitations (à investir, à utilisation efficace des ressources ...)?
 - => Introduire '**tierce partie**' entre autorités publiques et usagers
 - (i) « Corporatization »: entité publique autonome
 - (ii) Introduire opérateurs privés: PPP

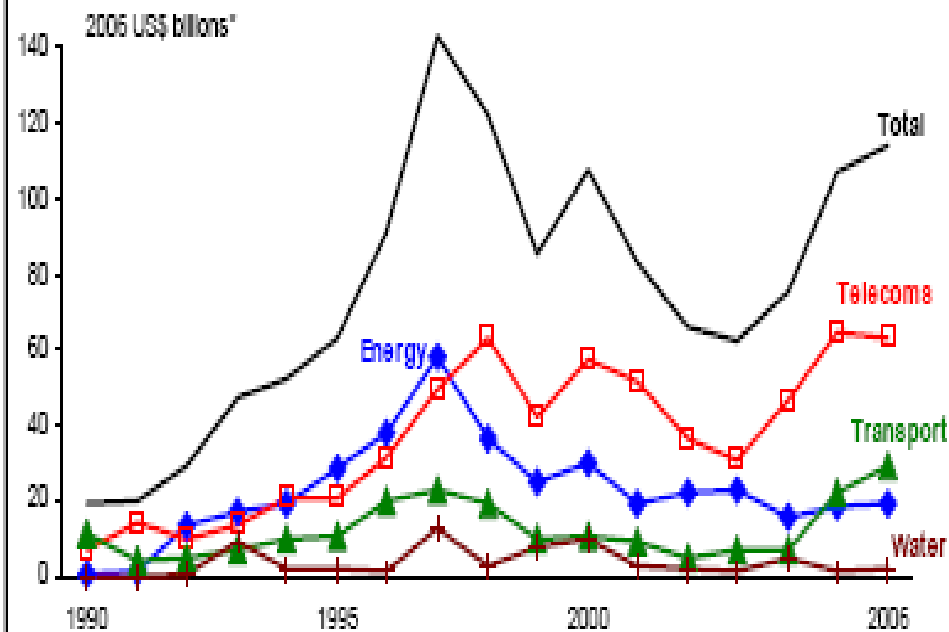
LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE:

QUEL AVENIR?

(ou: pourquoi c'est si difficile?)

A: Quelques données

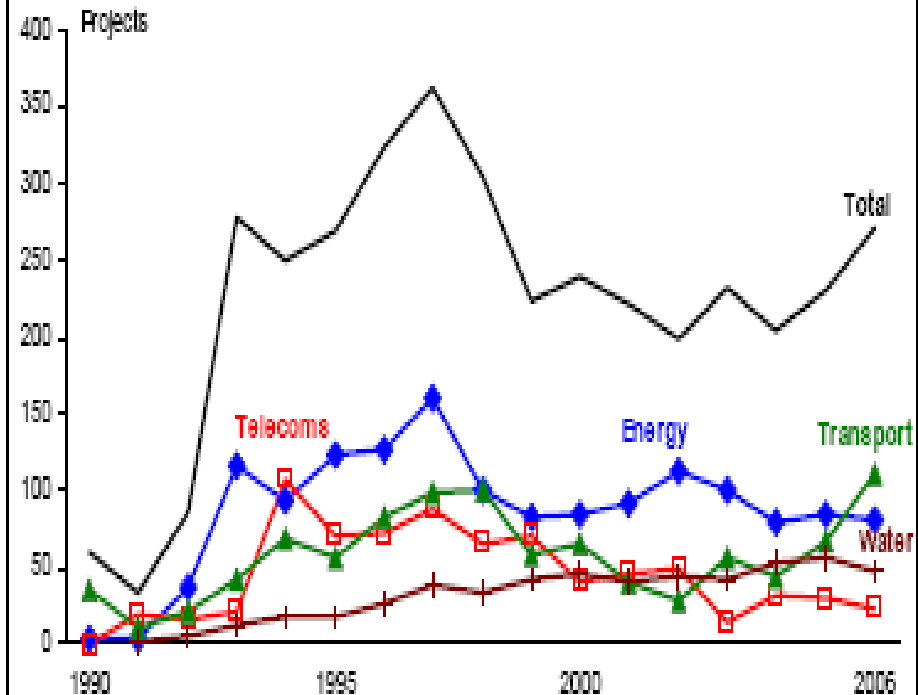
Figure 1 Investment commitments to infrastructure projects with private participation in developing countries by sector, 1990–2006



Source: World Bank and PPIAF, PPI Project Database.

* Adjusted by the 2006 US CPI.

Figure 2 Infrastructure projects with private participation in developing countries by sector, 1990–2006



Source: World Bank and PPIAF, PPI Project Database.

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE:

QUEL AVENIR? (ou: pourquoi c'est si difficile?)

A: Quelques données: contrats de partenariat cumulés (au 04 Mars 2009)

Collectivités locales

Secteur	Type	Nombre
Eclairage public	Equipement urbain	16
Déchets	Energie/traitement des déchets	2
Voirie	Equipement urbain	1
Collège	Bâtiment	1
Informatisation	TIC (SI et infra télécom)	1
Pôle multimodal	Equipement urbain	1
Réseau de communications haut débit	TIC (SI et infra télécom)	1
Energie	Energie/traitement des déchets	1
Stade	Equipement sportif ou culturel	1
Théâtre	Equipement sportif ou culturel	1
Musée	Equipement sportif ou culturel	1

Etat

Secteur	Type	Nombre
Equipement sportif	Equipement sportif ou culturel	1
Système informatique	TIC (SI et infra télécom)	1
Traitement des eaux	Energie/traitement des déchets	1
Fourniture d'énergie	Energie/traitement des déchets	2
Services	Formation	1
Prison	Bâtiment	1

QUEL AVENIR?

(ou: pourquoi c'est si difficile?)

B: **Problème clé:**

Trouver mode d'organisation qui garantit **cohérence** (« alignment ») entre:

Technologie <—> Mode d'organisation
<—> encadrement institutionnel

=> Varie selon les secteurs ... et acteurs
ex. de « unbundling » (dégroupage)

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE:

QUEL AVENIR?

C: D'où **variété des solutions**

→ « One size does not fit all »

→ « sur mesure » entraîne aussi des problèmes

(risque du pouvoir discrétionnaire, de capture etc.)

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE:

QUEL AVENIR?

D: Dans la **PRATIQUE**

- (a) coûts de transaction ex-ante non négligeables:
d'où concurrence souvent très limitée
- (b) question du risque ex-post
(y compris institutionnel: politique, mais aussi judiciaire)
- (c) Problème de l'encastrement institutionnel



CONCLUSION

- 1) La participation du secteur privé est là pour *rester***
- 2) Elle va rester *multiforme*, en particulier en fonction de *l'environnement institutionnel***
- 3) Elle va rester beaucoup plus limitée (et *contrôlée*) qu'on ne l'a cru dans les années 1990**